

Rapport annuel
en matière de développement
durable

Ville de Caen - 2015

SOMMAIRE

I. STRATEGIE ET ACTIONS DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

A – AGIR FACE A L'URGENCE CLIMATIQUE ET SOCIALE

1- LE DEFI DE L'HABITAT DURABLE

- 1 – 1 Accompagnement de l'isolation de 730 logements sur la Folie Couvrechef*
- 1 – 2 Programme de sensibilisation auprès des copropriétés*
- 1 – 3 OPAH indigne et précarité énergétique*
- 1 – 4 Autopromotion immobilière solidaire et écologique*
- 1 – 5 Prise en compte des principes du développement durable dans les opérations d'urbanisme*

2 – UNE AUTRE MOBILITE

- 2 – 1 Installation de 21 bornes électriques*
- 2 – 2 Nouvelle politique de stationnement*
- 2 – 3 Partage de la voirie*
- 2 – 4 Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ou d'un vélo pliant*
- 2 – 5 Création d'une billettique commune aux différents modes de transports et de mobilité*
- 2 – 6 Maison du vélo*
- 2 – 7 Mobilité scolaire : développement des pédibus et mise en place du chemin des écoliers*
- 2 – 8 Mobilité des jeunes*

3 – MAITRISE DE L'ENERGIE : SOBRIETE ET AUTONOMIE

- 3 – 1 Elaboration d'une politique Climat/Energie*
- 3 – 2 Maîtrise de l'énergie et réduction des gaz à effet de serre : actions sur le patrimoine*
- 3 – 3 Développement des énergies renouvelables*
- 3 – 4 Création d'une chaufferie bois dans les quartiers sud*

B – L'HOMME AU CŒUR DU PROJET SOLIDAIRE ET ENVIRONNEMENTAL

1 – UNE ECONOMIE RESPONSABLE AU SERVICE DE TOUS

- 1 – 1 Régie de quartier au Chemin vert*
- 1 – 2 Soutien des porteurs de projets de l'Economie Sociale et Solidaire*
- 1 – 3 Accompagnement des plans de mobilité des entreprises et des administrations*

2- UNE VILLE SOLIDAIRE DE TOUS LES CAENNAIS

- 2 – 1 *Projet Educatif Global*
- 2 – 2 *Accompagnement des comportements éco-responsables dans les écoles*
- 2 – 3 *Nouvel établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendante (EHPAD) sur la rive droite*
- 2 – 4 *Colocation seniors*
- 2 – 5 *Centre de ressources pour les aidants familiaux au Chemin vert*
- 2 – 6 *Offre d'activité physique pour les seniors*
- 2 – 7 *Développement de l'accessibilité de la voirie, des bâtiments et des services pour des personnes en situation de handicap*
- 2 – 8 *Accueil des personnes en situation de handicap à l'Abbaye aux Hommes*

3- UNE NATURE DANS LA CITE, DES ESPACES POUR TOUS

- 3 – 1 *Création de jardins partagés*
- 3 – 2 *Les jardins familiaux*
- 3 – 3 *Protection et développement de la biodiversité*
- 3 – 4 *Mise en œuvre d'un plan de gestion différenciée du désherbage*
- 3 – 5 *Poursuite de l'étude des plantes allergisantes*
- 3 – 6 *Contrat global pour l'eau et les milieux aquatiques*

II. UNE VILLE EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE

A- FAIRE PROGRESSER LES PROCESS ET LES PRATIQUES

I – SENSIBILISATION, INFORMATION DES AGENTS

P. 28

- 1 – 1 *Mise en œuvre d'outils d'information communs*
- 1 – 2 *Sensibilisation et événements internes*
- 1 – 3 *Plan de mobilité municipal*

2 – FORMATION DES AGENTS SUR LES AXES PRINCIPAUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE

P. 32

- 2 – 1 *Renforcement de l'axe développement durable dans le plan de formation des agents*
- 2 – 2 *Formation des agents à l'accueil et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap*
- 2 – 3 *Accueil des enfants en situation de handicap ou en difficulté dans les établissements scolaires et de petite enfance*
- 2 – 4 *Formation des agents à l'accompagnement des personnes fragilisées par la maladie*

3 – DEVELOPPER L'EMPLOI SOLIDAIRE AU SEIN DES SERVICES MUNICIPAUX

P. 35

- 3 – 1 *Les emplois solidaires*

4 – ACHATS, CONSOMMATIONS ET PRATIQUES ECO RESPONSABLES

P. 35

- 4 – 1 Maîtrise de la consommation de papier*
- 4 – 2 Valorisation et recyclage des fournitures et matériels de bureau*
- 4 – 3 Dématérialisation des actes*
- 4 – 4 Aménagement ou acquisition des équipements sportifs accessibles à tous et de qualité environnementale avérée*
- 4 – 5 Réduction de l'impact environnemental des revêtements routiers*

B – DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA PARTICIPATION ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

1 –CONCERTATION, DEBAT, EVALUATION P. 38

- 1 – 1 Les conseils de quartier*
- 1 – 2 Evaluation de la politique de développement durable*

2 – RELATIONS CITOYENNES ET INFORMATIONS DES CITOYENS P. 40

- 2 – 1 Relais d'information populaire dans les domaines de la santé*
- 2 – 2 Mise en œuvre de la gestion de la relation citoyenne*
- 2 – 3 Information et sensibilisation des citoyens aux enjeux du développement durable*

3 – COOPERATION ET PARTICIPATION DE LA VILLE A DES PROJETS OU EVENEMENTS EUROPEENS ET /OU MONDIAUX P. 41

- 3 – 1 Poursuite des échanges et des projets avec les Villes partenaires*

C – LA COMMANDE PUBLIQUE, LEVIER DU DEVELOPPEMENT DURABLE

1 – DEVELOPPEMENT D'UNE STRATEGIE D'ACHATS RESPONSABLES ET SOLIDAIRES P. 42

- 1 – 1 Construction d'une charte des achats responsables*
- 1 – 2 Développement de la part des aliments bio sans OGM et des aliments issus du commerce équitable dans la restauration collective*
- 1 – 3 Intégration des clauses environnementales et sociales dans les marchés*

2 – TRAVAIL EN PARTENARIAT AVEC LES FOURNISSEURS P. 44

- 2 – 1 Incitation auprès des fournisseurs de la Ville à adopter une démarche de développement durable*

Décret n° 2011 6 687 du 17 juin 2011

Le rapport développement durable de la Ville de Caen est présenté au Conseil Municipal préalablement aux débats sur le projet de budget.

Il a pour objet de valoriser les politiques engagées, les actions qui en découlent et leurs effets sur les cinq finalités du développement durable. Il présente les démarches mises en œuvre, les modalités d'élaboration qui s'appuient sur de nouveaux modes de gouvernance afin de renforcer la transversalité et le mode participatif. Il précise les étapes d'évaluation, désormais incontournables.

Ce rapport reprend les 3 axes stratégiques de l'Agenda 21 et intègre les premières actions du Plan Climat Energie Territorial approuvé en Conseil Municipal du

En marge de la COP 21, la Ville réaffirme son engagement en faveur du développement durable et s'est fixé les 3 grands objectifs à atteindre d'ici 2020 ; les 3x20 :

- ⇒ Réduire ses consommations de 20%
- ⇒ Développer la part d'énergie renouvelable à 20 %
- ⇒ Diminuer les émissions de gaz à effet de serre de 20 %

Le document ci-joint présente les initiatives engagées sur le territoire ainsi que sur le patrimoine et les activités municipales. Il a aussi pour ambition de montrer l'amélioration progressive et continue des process et pratiques au sein de la collectivité qui vise à tendre à une administration responsable et exemplaire.

I. STRATEGIE ET ACTIONS DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

A – AGIR FACE A L'URGENCE CLIMATIQUE ET SOCIALE

1 – LE DEFI DE L'HABITAT DURABLE

1-1 Accompagnement de l'isolation de 730 logements sur la Folie Couvrechef

La Ville de Caen a soutenu le projet de réhabilitation thermique piloté par Caen Habitat des quatre groupes immobiliers de la ZAC Folie Couvrechef ; les Charmilles, les Bouleaux, les Pins et les Deux Siciles qui s'est achevé le 15 juillet 2014. L'objectif est d'obtenir après travaux, une performance globale des consommations d'énergies primaires inférieure à 80 KWh ep/m²/an et faire en sorte que l'augmentation du coût du loyer lié à la réhabilitation cumulé aux charges d'énergies et notamment du chauffage après travaux soit inférieure aux dépenses individuelles supportées initialement par les résidents.

Cet objectif est mesuré par une instrumentation dans des logements témoins. Les valeurs et consommations enregistrées avant travaux seront suivies deux années au-delà de la réception des ouvrages. Les résultats provisoires sont globalement conformes aux attentes des études thermiques, avec un constat d'une modification de la température demandée dans les logements par les occupants de l'ordre de 2 degrés supplémentaires.

Nombre de logements réhabilités	730
Niveau de performance énergétique des logements (initialement en moyenne 300KWh/m ² /an)	80 KWh/ep/m²/an
Economie nettes de charges annuelles pour les locataires (après participation financière des locataires soit augmentation loyer et contribution aux économies)	de 145 € à 337 €

1-2 Programme de sensibilisation auprès des copropriétés

La Ville de Caen, en partenariat avec l'ADEME et la Région Basse-Normandie, a confié à Biomasse Normandie une mission d'animation pluriannuelle (2013 à 2015) visant à inciter les copropriétaires caennais à réaliser des travaux de maîtrise de l'énergie ou de valorisation d'énergies renouvelables. Les objectifs sont multiples ; diminuer les consommations énergétiques, améliorer le confort de l'habitat et favoriser l'augmentation de la valeur patrimoniale du bâtiment. Cette première expérience réussie doit amener à la mise en œuvre en 2015 d'une réflexion sur le patrimoine reconstruit.

Ce dispositif vient compléter l'OPAH précarité énergétique en cours sur le territoire caennais.

Les chiffres au 31 octobre 2015 :

	2013	2014	2015
Copropriétés signataires de la charte	2	17	24 1 695 logements
Copropriétés contactées	14	47	70 4 303 logements
Audits réalisés	-	10	38 2 514 logements
Travaux ou maîtrise d'œuvre	-	1	5 292 logements

.....

1-3 OPAH indigne et précarité énergétique

.....

L'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en cours (2012-2017) porte sur la rénovation énergétique et la réhabilitation des logements indignes et s'adresse aux propriétaires occupants ou bailleurs. Les aides financières sont conditionnées aux gains énergétiques occasionnés par les travaux, soit au minimum 25 % pour les propriétaires occupants, 35 % pour les bailleurs. Les plafonds de ressources sont également pris en compte pour les propriétaires occupants. Le dispositif a fait l'objet d'un avenant signé le 25 février 2014 avec la réévaluation des objectifs quantitatifs de l'OPAH :

- 495 logements au total dont 305 logements de propriétaires occupant et 190 logements de propriétaires bailleurs,
- 5 copropriétés pourraient également bénéficier d'une aide de la Ville pour l'amélioration de parties communes très dégradées.

	2013	2014	2015
Nombre de propriétaires ayant bénéficié d'un accompagnement	89	208	351
Aides engagées par la Ville	90 603 €	173 811 €	223 266 €

Site Internet : <http://maisonhabitat.caen.fr/>

.....

1-4 Autopromotion immobilière solidaire et écologique

.....

Porté par la Ville de Caen, l'office HLM Caen Habitat, accompagné par les associations ARPE et ARDES, collabore autour d'un projet d'habitat participatif et écologique en cours d'expérimentation sur le territoire de Caen. Cette opération située dans le quartier Calmette sera composée de 16 logements dont la moitié en accession sociale. Le calendrier prévisionnel prévoit un dépôt du permis de construire fin 2015 et un démarrage des travaux à l'été 2016 pour une livraison fin 2017.

.....

1-5 Prise en compte des principes du Développement Durable dans les opérations d'urbanisme

.....

Les grandes orientations du PLU s'articulent autour de l'accroissement de l'offre de logement, le renforcement de la mixité sociale, la préservation de la nature tout en consolidant l'attractivité de la Ville. Plusieurs dispositions incitent ou obligent désormais la prise en compte des principes du développement durable en cohérence avec le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

En ce qui concerne les opérations globales d'aménagement, lorsque la Ville est maître d'ouvrage, les cahiers des charges de consultation d'opérateurs (pour les constructions d'immeubles) imposent des principes et/ou des normes à viser en termes de développement durable.

Sur le projet de la Presqu'île, la charte "éco-quartier" a été signée entre la Ville et l'Etat en 2013.

2 – UNE AUTRE MOBILITE

2-1 Installation de 21 bornes électriques

Le SDEC Energie a initié une démarche visant à déployer des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables à l'échelle de son territoire Caen s'est associée à ce projet en choisissant d'implanter 21 infrastructures de recharge sur la ville sur la période 2015/2016.

Nombre de bornes installées en 2015	10
--	-----------

Nombre de bornes programmées en 2016	11
---	-----------

Crédits : F. DECALINS

2-2 Nouvelle politique de stationnement

En matière de politique de stationnement, la Ville souhaite développer le partage de l'espace public, le renforcement de l'attractivité commerciale et satisfaire au mieux les besoins des usagers. Des mesures ont ainsi été mises en œuvre pour conforter et renforcer le dynamisme commercial du cœur de Ville, proposer aux résidents une offre de stationnement adaptée et accroître les actions en faveur de la mobilité durable en garantissant à tous une qualité d'accessibilité au centre-ville.

Depuis le 1er août 2015, la Ville propose un disque vert et offre deux heures de stationnement gratuit pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Nombres de places de stationnements payants	5 020 (dont 570 en enclos)
--	---

Nombre de places de stationnements gratuits (parkings relais)	350
--	------------

Résidents : abonnés mensuels	550
-------------------------------------	------------

Nombre de tickets horodateurs	3 792 600
--------------------------------------	------------------

Nombre de disques verts distribués	70
---	-----------

2-3 Partage de la voirie

La Ville de Caen souhaite confirmer la priorité des modes alternatifs dans l'aménagement urbain et opérer un partage de la voirie afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et des visiteurs.

Les mesures mises en œuvre au titre de 2015 :

- Réalisation des aménagements cyclables des rues Bagatelle et Desmoueux et de la rue des Chanoines,
- Réalisation de bandes cyclables monodirectionnelles de chaque côté de la rue de Lebissey,
- Dans le cadre du schéma directeur d'aménagement cyclable, densification de la signalisation des 2 boucles réalisées en 2014,
- Equipements de couloirs bus en dispositif de détection des vélos afin de leur octroyer un temps de vert,
- Mise en place de 87 « cédez le passage cycliste au feu rouge » (79 « tourne à droite » et 8 « tout droit »),
- Etude de hiérarchisation des voies préalable à la mise en œuvre des zones apaisées.

	2013	2014	2015
Budget	300 K€	300K€	250 K€
Pistes cyclables et itinéraires	95.7	102.2	105.7 km
Arceaux vélos installés	1 266	1 332	1 401
Doubles sens cyclables	126	126	129
Carrefours Cédez le passage cycliste au feu rouge	52	52	87
Zones de rencontres	20 rues	22 rues	22 rues
Evolution du linéaire de voies apaisées créées	23.2	24	24.3 km

Guide : <http://caen.fr/publications/guide-voirie-espaces-publics>

2-4 Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ou d'un vélo pliant

En matière de déplacements, la Ville a choisi de mettre l'accent sur la mobilité active et accorde une participation financière à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE), d'un vélo pliant ou d'un vélo "cargo". Cette aide financière destinée à renforcer l'usage du vélo pour les déplacements personnels et professionnels des caennais est soumise à des conditions de ressources.

	2013	2014	2015
Nombre de bénéficiaires	11	54	65 Au 31 10 2015

Aides accordées par la Ville	2 245 €	12 093€	13 637 €
-------------------------------------	----------------	----------------	-----------------

Retrouver le plan des aménagements vélo de Caen sur le site de la Ville de Caen :
<http://caen.fr/deplacements/ville-velo>

.....

2-5 Création d'une billettique commune aux différents modes de transport et de mobilité

.....

La Ville de Caen a engagé une véritable politique d'innovation tournée vers le numérique. Une billettique visant à rendre les transports collectifs et le vélo en libre-service plus attractifs en développant des services communs aux différents réseaux est en phase de développement. L'usager bénéficiera à terme d'un titre de transport unique et d'un service cohérent sur l'ensemble des réseaux partenaires.

La convention de partenariat et le groupement de commande ont été signés par les différents partenaires AOT (Autorité Organisatrice de Transports). La billettique interopérable a été mise en place sur les TER et les bus Twisto en mars et septembre 2014.

Pour ce qui concerne le service V'EOL, cette démarche sera intégrée dans le futur marché de vélos en libre-service qui sera lancé en 2018.

Signature de la convention de partenariats	Oui
Signature du groupement de commande	Oui
Choix de la grille tarifaire	Oui
Mise en fonctionnement de la billettique	Partiel (2 AOT sur 4)

.....

2-6 La Maison du Vélo

.....

La Maison du Vélo connaît, depuis son ouverture en septembre 2013, un vif succès. Piloté par Vélisol avec le soutien de nombreux partenaires dont la Ville de Caen, elle participe au rayonnement du territoire. La dimension sociale et solidaire de cet équipement a favorisé la fédération de plusieurs associations qui font vivre ce lieu très attractif pour tout public.

La Ville met à disposition le local dont le coût est estimé à 29 500 €/an et a apporté une subvention de fonctionnement à hauteur de 11 500 € sur l'année 2015.

	2014	2015 Au 31 10 2015
Nombre d'adhérents	2 000	1 700
Nombre de visiteurs	18 000	16 538
Location de vélos	452	266
Aide à la réparation de vélos	5 167	5 109
Autoréparation	1 300	1 375
Consignes	3	11
Vélo-école (nombre de participants)	39	313

.....
**2-7 Mobilité scolaire – Développement des pédibus et mise en
place du Chemin des écoliers**
.....

Afin de favoriser les modes de déplacements sur les trajets domicile école, la Ville de Caen en partenariat avec l'agglomération Caen la mer, accompagne et soutient la création de lignes de pédibus et désormais le métro piéton.

Les pédibus des groupes scolaires des Millepertuis et Lesage fonctionnent depuis plusieurs années grâce à un accompagnement régulier de parents volontaires sur les temps du matin et de fin d'après-midi. Des équipes de parents se succèdent pour assurer ce dispositif.

Un autre format de mobilité douce visant à sécuriser les trajets aux abords des écoles est en cours de finalisation ; le métro piéton. Il s'agit de permettre aux familles, enfants seuls ou accompagnés de venir jusqu'à l'école par un circuit aménagé et matérialisé à partir d'une zone organisée pour les véhicules.

Trois expérimentations vont être menées début décembre sur les écoles Jean Moulin, Paul Gernez et Clos Herbert sous l'appellation le Chemin des écoliers. Elles seront évaluées sur une période de 6 mois.

Nombre d'écoles engagées dans un pédibus	2
Expérimentation Chemin des écoliers	3

.....
2-8 Mobilité des jeunes
.....

La Ville entend favoriser la mobilité des jeunes, et l'a inscrit comme un de ses objectifs dans le cadre de son Projet Jeunesse et Vie Etudiante 2015 - 2020.

En 2015 quatre temps d'information ont eu lieu au sein des foyers de jeunes travailleurs de la Ville.

La Ville de Caen, en partenariat avec la Mission locale, Caen la mer, Calvados Centre et la plateforme mobilité de Caen la mer propose sur le territoire de Caen :

- La création d'une bourse au permis de conduire qui s'adresse aux candidats de 18 à 25 ans en insertion professionnelle, suivis par la Mission locale, dont les conditions de ressources personnelles et familiales leur permettent difficilement d'accéder au permis de conduire. Les conditions pour bénéficier de la bourse au permis :
 - être accompagné dans son projet professionnel par la Mission Locale de Caen la mer et Calvados Centre,
 - avoir un projet professionnel nécessitant l'accès au permis de conduire.

Dans le prolongement de l'attribution de la bourse, le jeune s'engagera à participer à une activité de bénévolat durant 40 heures dans une association de son choix.

	2013	2014	2015
Nombre de bénéficiaires depuis la mise en œuvre du dispositif	9	53	84
Montant des aides accordées par la Ville depuis la mise en œuvre du dispositif	5 244 €	28 689 €	51 000 €

3 – MAITRISE DE L'ENERGIE : SOBRIETE ET AUTONOMIE

3-1 Elaboration d'une politique Climat/ Energie

La labellisation Cap Cit'ergie est un des dossiers prioritaires 2015. Cette démarche européenne a permis d'auditer la politique Climat/ Energie de la Ville et de renforcer le travail en transversalité avec les directions municipales et les partenaires locaux. Caen est engagée pour le climat, à travers de nombreux projets visant à réduire les consommations d'énergie, les émissions de GES (gaz à effet de serre) et à développer les énergies renouvelables. Une dynamique est née. Cette labellisation doit nous accompagner vers la transition énergétique en associant tous les acteurs de notre territoire ; entreprises, citoyens, administrations, associations...

Le dossier de demande de labellisation a été déposé le 26 octobre 2015.

3-2 Maîtrise de l'énergie et réduction des gaz à effet de serre – Actions sur le patrimoine

La stratégie énergétique s'organise sur le volet opérationnel autour de plusieurs projets :

3.2.1 Plan Lumière

Le principe d'une politique d'éclairage public économe et de qualité implique une bonne connaissance du patrimoine et de ses consommations. Le plan Lumière élaboré par la Ville a pour objectifs d'éclairer mieux en consommant au plus juste tout en assurant la sécurité et le confort des usagers de l'espace public.

Un inventaire du patrimoine et un diagnostic énergétique ont été réalisés et ont conduit à l'élaboration du Schéma directeur d'aménagement de la lumière qui répond à des objectifs prioritaires :

- Assurer le confort et la sécurité des usagers,
- Améliorer le cadre de vie des habitants,
- Limiter les nuisances lumineuses,
- Participer à l'attractivité du territoire,
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre,
- Réduire les consommations énergétiques,
- Maîtriser à terme les dépenses liées à l'énergie.

Il se décline sous la forme d'un programme pluriannuel d'investissements.

3.2.2 Amélioration de la performance de l'éclairage public

Un plan d'actions visant à réduire les consommations a été mis en place début 2015.

Les principales actions engagées sont :

- La modification et l'optimisation des horaires du régime semi-permanent sur tout le patrimoine soit une économie de 600 000 kWh (coupure entre 21h30 et 6h30 au lieu de 23h30 et 6h00 auparavant),
- L'extinction de 390 projecteurs ou encastrés de sol (type frondaison d'arbre) pour une économie de 145 000 kWh,
- L'extinction de 300 points lumineux du régime semi-permanent sur 24 boulevards de la Ville pour une économie de 188 000 kWh.

En parallèle un programme de renouvellements de luminaires équipés de technologies classiques (lampe à décharge) par une nouvelle génération de luminaires LED équipés d'un système de variation et de pilotage au point, a été engagé fin d'année 2015.

Soit 273 luminaires pour un montant de 150 000 € financé à partir du budget annuel d'investissement de l'éclairage public avec une économie annuelle de 100 000 kWh estimée sur 2016. Eligible au CEE, ce programme doit également générer 2,5 Gwh cumac valorisables.

Financé par la PPI dans le cadre du plan lumière, les renouvellements se poursuivront. Le programme 2016 prévoit 2 000 remplacements pour une économie annuelle estimée sur 2017 à 770 000 kWh et entre 15 et 19 Gwh cumac générés. Il est escompté une économie de 95 500€ sur la base d'1kWh à 0,1239€ à partir de 2017.

Renouvellement luminaires 2015	273
Baisse des consommations estimée 2015	1 Gwh
Certificats d'économies d'énergies attendus	2.5 GWh
Renouvellement luminaires programmés en 2016	2 000

3.2.3 Audits énergétiques

Un audit énergétique a été réalisé sur l'ancienne école DESNOS dans le cadre de sa réhabilitation pour le transfert de l'ancienne crèche verte. Cet audit a permis d'étudier 3 scénarios de travaux dont un répondant au facteur 4 (réduction de 75 % des consommations). Il a été complété par une Simulation Thermique Dynamique (STD) permettant d'analyser l'évolution des températures intérieures en fonction des données météorologiques locales et en tenant compte des scénarios de réchauffement climatique. L'ensemble de cette prestation a coûté 4 860€ TTC financé à 70% par l'Ademe et Région et 10% par le SDEC.

Une étude de faisabilité d'approvisionnement énergétique sera réalisée sur le groupe scolaire Authie Nord. Les architectes qui travailleront sur ce projet devront proposer des scénarii qui intègrent le bâtiment passif (qui consomme autant d'énergie qu'il en produit) ou positif (qui consomme moins d'énergie qu'il en produit). Le choix se fera en fonction de l'analyse global du projet (investissement et coût d'exploitation du bâtiment). Cette mesure est destinée à favoriser le recours aux énergies renouvelables et aux systèmes les plus performants.

3.2.4 Investissements sur le patrimoine bâti

Caen investit sur son patrimoine pour répondre aux objectifs des 3x20 : réduire les consommations énergétiques de 20%, développer la part des énergies renouvelables à 20% et diminuer de 20 % les gaz à effet de serre.

Le programme 2015 sur le patrimoine bâti a porté sur :

- l'isolation des plafonds de l'école primaire Senghor,
- l'isolation des combles de l'hôtel de Ville,

[Texte]

- l'isolation des combles du Musée de Normandie,
- la suppression du fioul et passage au gaz sur l'école primaire Senghor,
- la suppression du fioul et passage au gaz sur le groupe scolaire Henri Brunet,
- l'achat de réservoirs économes en eau pour les gymnases de la Maladrerie et du Chemin Vert.

Investissement 2015	305 K€
Diminution des consommations estimée (en %)	13 %
Diminution escomptée de la facture énergétique	25 %

.....

3-3 Développement des énergies renouvelables

.....

3.3.1 Production photovoltaïque

La Ville de Caen a réalisé des installations photovoltaïques sur certains de ces bâtiments :

- Le groupe scolaire Victor Lesage,
- Le pôle de vie Rive droite (bâtiment Claude Decaen),
- Le groupe scolaire de la Haie Vigné,
- La maison à énergie positive.

La production sur 2014 a été conforme aux estimatifs réalisés lors des études techniques.

Surface des panneaux 2015	300 m²
Production 2015	40 570 kWh
Montant de la revente 2015	19 490 €

.....

3-4 Création d'une chaufferie bois dans les quartiers sud

.....

Le nouveau réseau de chaleur sera mis en service à l'automne 2016 à la Grâce de Dieu et à la Guérinière. Caen poursuit des objectifs environnementaux, économiques et sociaux via ce projet. La chaufferie bois et ses 13 km alimenteront 3 000 logements et une dizaine de bâtiments publics ainsi que les bâtiments municipaux du secteur.

Cela permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre, d'utiliser une énergie renouvelable et locale, de soutenir la filière bois régionale et d'envisager une meilleure maîtrise des coûts de l'énergie.

Les besoins de la chaufferie sont estimés à 14 000 tonnes de bois au départ, puis 19 000 tonnes dans 6 ans. En moyenne 4 camions par jour desserviront l'installation. Grâce à un stock de bois de 3 jours, il n'y aura pas de livraison le week-end. Le bois proviendra de déchets de scierie, de coupes de haies... et de forêts gérées durablement. L'installation de la Grâce de Dieu disposera d'un système de double traitement de fumée qui respecte déjà les futures normes en matière de rejets atmosphériques dans l'air.

B – L'HOMME AU CŒUR DU PROJET SOLIDAIRE ET ENVIRONNEMENTAL

1 – UNE ECONOMIE RESPONSABLE AU SERVICE DE TOUS

1-1 Régie de quartier au Chemin Vert

La Ville s'engage dans des modèles économiques durables qui placent l'homme au cœur de l'économie. Elle a pour objectifs de recréer ou de renforcer le lien social, de mobiliser les acteurs, de créer des emplois pour les habitants du quartier et de les inciter à exercer une citoyenneté active. La régie, installée sur le site Jacquard, a obtenu de la Ville de Caen un marché d'insertion avec des activités supports sur l'entretien d'espaces verts, nettoyage de sanitaires, peinture second œuvre dans les écoles, mobilier urbain et distribution de documents.

Le montant plafond du marché Ville de Caen attribué à la Régie de Quartier s'élève 206 500 € (terme du marché 2014-2015)

1-2 Soutien aux porteurs de projets de l'économie sociale et solidaire

Dans le cadre de sa politique de l'économie sociale et solidaire, la Ville de Caen a choisi de développer 3 axes de travail prioritaires :

- la concertation avec les acteurs locaux afin de favoriser une économie durable et responsable,
- la valorisation des structures et de leurs projets qui participent à l'attractivité du territoire,
- le soutien aux porteurs de projets et notamment aux associations qui développent l'emploi et l'insertion.

En 2015, un certain nombre d'action sont reconduites auprès des associations : Chemins de traverses, la Régie de quartier du Chemin vert (aide au développement), Act'Terre solidaire, l'ARDES via la boutique éphémère et le marché de Noël solidaire, Normandie Equitable sur la 3^{ème} édition des Circuits courts ainsi que sur l'Atypique, le guide pour vivre et consommer autrement à Caen, la Chiffo,...

La Ville a également mis en place en collaboration avec l'Agglomération Caen la mer un Forum de l'Economie Sociale et Solidaire en 2014, reconduit en 2015.

Pour aller plus loin dans l'échange et la réflexion sur ces sujets, un travail de concertation est engagé avec Caen la mer pour organiser des rencontres avec les communes de l'agglomération et travailler sur la mutualisation des ressources.

	2013	2014	2015
Nombre projets soutenus	10	7	9
Montant de la participation de la Ville	53 000 €	58 200 €	55 234 €

1-4 Accompagnement des plans de mobilité des entreprises et des administrations.

La Ville poursuit sa collaboration avec la direction des transports de l'agglomération Caen la mer pour accompagner les plans de mobilité des entreprises et des administrations sur le territoire caennais visant à développer des modes de transports qui réduisent l'utilisation de la voiture particulière.

[Texte]

Depuis le lancement de ce dispositif, 49 plans de mobilité ont été signés par des entreprises et structures caennaises, soit 4 de plus qu'en 2013 et 88 à l'échelle de l'agglomération, soit 5 de plus qu'en 2013.

	2014	2015
Plan de Mobilité signé à Caen	45	49
Plan de Mobilité signé sur l'agglomération	83	88
Nombre de salariés engagés dans la démarche	14 496	15 690

2 – UNE VILLE SOLIDAIRE DE TOUS LES CAENNAIS

La Ville souhaite valoriser la place des personnes âgées, des personnes en situation de handicap dans toutes les fonctions urbaines, favoriser la cohésion sociale et la solidarité entre les générations et mettre en œuvre des dispositifs qui garantissent à tous l'accès à l'éducation et aux loisirs.

2-1 *Projet Educatif global*

Le Projet Educatif Global (PGE) vise à mobiliser la communauté éducative au service de l'épanouissement et de la réussite des enfants et des jeunes de 0 à 17 ans. Afin de donner plus d'efficacité et de cohérence aux politiques conduites en matière d'éducation ainsi qu'aux dispositifs et moyens associés, le PEG pose la nécessité de construire une dynamique commune permettant d'assurer la réussite de tous les enfants et jeunes caennais, à travers une conception globale de l'éducation.

Cette ambition forte se concrétise au travers de 3 grandes orientations qui permettent l'émergence de projets innovants soutenus par la Ville, en réponse aux besoins identifiés lors des diagnostics de territoires :

- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble,
- Accompagner l'enfant, le jeune, dans la construction de son avenir, de son parcours de vie, de son épanouissement personnel,
- Accompagner les enfants, les jeunes les plus en difficulté et/ou en situation de handicap ou d'exclusion vers l'offre éducative à laquelle ils n'ont pas accès.

Nombre de projets soutenus en 2015	17
Montant des subventions accordées	54 370 €

2-2 *Accompagnement des comportements éco-responsables dans les écoles*

La Direction de l'Éducation, au titre de la restauration, a participé, en 2013-2014, à l'action « Lutte contre le gaspillage alimentaire » proposée par le SYVEDAC en collaboration avec l'association CREPAN.

L'action menée au sein de 5 restaurants scolaires des établissements de la Haie-Vigné, Duc Rollon, Bicoquet, Authie Nord, Eustache Restout, a été jugée positive. Des réflexions sont en cours pour poursuivre cette action via le Plan local de santé qui vise à améliorer l'équilibre alimentaire des enfants.

2-3 Nouvel établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) sur la rive droite

Le pôle seniors Mathilde de Normandie ouvrira ses portes, début d'année 2016. Concept innovant, ce pôle abritera un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de 110 lits, comportant des formes d'accueil spécifiques (hébergement temporaire, unité spécialisée pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, Pôle d'Activités et de Soins Adaptés), et accueillera une plate-forme de services municipaux à la personne (Services de Soins Infirmiers à Domicile, téléassistance service d'aide à domicile, repas à domicile). Ce projet représente un enjeu majeur pour la ville ; d'une part la plate-forme de services, lien entre le domicile et l'établissement, garantira une continuité de prise en compte des besoins des personnes âgées, d'autre part, l'EHPAD sera entièrement habilité à l'aide sociale, fait rare sur le territoire du Calvados et de Caen et de fait attendu de la population, en raison des tarifs pratiqués et de l'accessibilité financière.

Le bâtiment moderne, évolutif, architecturalement bien intégré dans son environnement, et conçu pour garantir les meilleures conditions de vie et de services aux personnes âgées, sera opérationnel fin 2015. Le coût de l'opération est évalué à 12 935 603 € HT.

* *EHPAD Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes*

2-4 Colocation séniors

La colocation séniors initiée par la Ville de Caen est avant tout un projet de vie qui a pour finalité de créer de nouvelles relations sociales et ainsi rompre l'isolement. Il s'agit d'un mode d'habitat innovant qui semble correspondre à de jeunes retraités qui souhaitent partager des activités communes. C'est aussi une solution de logement financièrement intéressante puisque l'ensemble des charges consacrées au logement sont mutualisées.

Pour autant, ce nouveau mode de cohabitation n'est pas sans poser parfois des difficultés : nécessité pour les colocataires d'accepter des règles de vie « communes » afin que chacun puisse vivre paisiblement en gardant une part d'autonomie. Un point est fait chaque mois avec les colocataires pour maintenir le lien.

Nombre de colocataires 2015	3
------------------------------------	----------

2-5 Centre de ressources pour les aidants familiaux au Chemin Vert

Ce lieu d'écoute et de rencontres, situé au sein de l'établissement du Chemin vert, à proximité de l'accueil de jour, est destiné à accueillir les aidants autour de thématiques touchant au plus près de leurs préoccupations quotidiennes. C'est aussi un lieu de formation et d'informations quelle que soit la pathologie dont est atteint le parent malade.

Ce projet a été distingué dans le cadre du Concours National des Villes et a été utilisé au titre de 2015 par de nombreuses structures locales. En effet, outre la tenue de 26 ateliers pour les aidants familiaux au sein du centre en lien avec le CLIC, le centre de ressources est régulièrement occupé pour des formations (Gestes et postures : une chambre adaptée aux personnes dépendantes est aménagée sur le lieu et permet des mises en situation des agents et la mise en place d'ateliers divers (ateliers mémoire, nutrition et du sommeil...)).

Utilisation du centre de ressources	60
--	-----------

2-6 Offre d'activités physique pour les séniors

Le sport au travers des valeurs qu'il véhicule, développe l'esprit d'équipe, le respect d'autrui et favorise l'intégration. Il permet également de créer des liens sociaux, notamment pour les séniors. La Ville propose ainsi des activités sportives dédiées au public sénior ainsi que des activités sportives à pratiquer en famille.

	2014	2015
Nombre d'heures d'activités sportives pour le public sénior	210	210
Participants séniors	120	140
Nombre d'heures d'activités sportives pour les familles	150	150
Participants familles	72	81

2-7 Développement de l'accessibilité de la voirie, des bâtiments et des services pour les personnes en situation de handicap

La loi de 2005 sur le handicap, fixe en 2015 un objectif d'accessibilité pour tous. La Ville s'est impliquée et a développé un programme d'aménagements qui permettent aux usagers de bénéficier de services adaptés et sécurisés. En 2015 nouvelle organisation de la commission communale pour l'accessibilité (CCA), suite à l'ordonnance du 24 septembre 2014.

Elargissement de la composition de la commission communale pour l'accessibilité :

- Aux associations ou organismes représentant les personnes âgées ; le CODERPA et le CLIC de Caen-Couronne,
- Aux représentants des acteurs économiques ; la CCI Caen-Normandie et les Vitrites de Caen.

Nouvelle compétence dévolue à la CCA :

- Mise à jour, par voie électronique, d'une liste des établissements recevant du public (ERP), accessibles, situés sur le territoire communal et de ceux qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap).

Création de deux groupes de travail supplémentaires :

- Groupe de travail « tourisme et commerce », dédié à l'accessibilité des sites touristiques (démarche de labellisation tourisme et handicap engagée par la Ville) et des commerces, piloté par la mission ville-handicap du CCAS,
- Groupe de travail « numérique et handicap », piloté par la mission ville-handicap en lien avec le service innovation numérique et la Maison de la recherche et de l'imagination.

2.6.1 Les Feux sonores

- 1 carrefour a été équipé et 8 ont été rénovés. Cela correspond à l'installation de 65 modules sonores supplémentaires pour un montant de 20 500 €,

- Nombre de carrefours équipés de feux sonores : 143.

2.6.2 Les stationnements pour personne en situation de handicap

- 16 places de stationnements réservées ont été réalisées,
- Nombre de places de stationnements réservées : 550.

2.6.3 Mise en accessibilité des cheminements

- Rue de Bayeux,
- Carrefour Rue de Bayeux / rue Claude Chappe,
- Rue des Rosiers,
- Rue de Bayeux / rue de Bois Robert,
- Rue Claude Chappe devant le lycée,
- Place Maurice Fouques.

Nombre de carrefours équipés de feux sonores	143
Nombre de stationnements réservés aux personnes en situation de handicap	550
Montant des actions réalisées sur voirie et espace public sur 2015	300 000 €

2.6.4 Mise en accessibilité des bâtiments publics

L'accessibilité est un enjeu de société : elle participe au principe d'égalité des citoyens, à l'intégration sociale et la lutte contre l'exclusion.

La loi du 11 février 2005 sur l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées fixait le principe d'une accessibilité généralisée dans tous les domaines de la vie (cadre bâti, voirie et espaces publics, transports) avec une date butoir pour rendre accessible l'ensemble des ERP au 1^{er} janvier 2015.

Face au constat que cette mise aux normes n'ait pu être réalisée en totalité, l'État a légiféré par ordonnance un dispositif permettant la continuité de cette loi au travers d'agendas d'Accessibilité programmée (Ad'APp) garantissant une mise en accessibilité selon un calendrier défini par les propriétaires pour une durée allant de trois ans à neuf ans selon la nature du patrimoine à traiter.

Le patrimoine de la Ville de Caen

Il est composé de 290 établissements recevant du public (ERP) répartis en 130 ERP du 1^{er} groupe (1^{ère} à 4^{ème} catégorie) et 160 ERP du 2^{ème} groupe (5^{ème} catégorie).

Selon les dispositions prévues par la législation tout patrimoine qui intègre plus de 50 bâtiments dans le 1^{er} ou 2^{ème} groupe peut prétendre à un délai cumulé de trois périodes de trois ans pour être mis en conformité.

L'étendue du patrimoine de la Ville permet de proposer un Ad'AP étalé sur une période de neuf ans (2016 à 2025).

L'Ad'AP de la Ville a été déposé en préfecture avant le 27 septembre 2015.

Parallèlement à ce travail, des travaux de mise en conformité des ascenseurs ont été effectués ainsi que des travaux au Mémorial, à la maison de quartier de Venoix et à l'église Saint Gerbold.

Retrouver la charte Ville-Handicap sur le site de la Ville de Caen :

<http://caen.fr/solidarite/personne-handicapee>

2-8 Accueil des personnes en situation de handicap à l'Abbaye aux Hommes

Les circuits de l'Abbaye aux Hommes sont dorénavant pleinement intégrés à l'offre d'accueil du service. Tout au long de l'année, des visiteurs relevant des handicaps moteur, mental, auditif et visuel peuvent bénéficier de visites guidées, adaptées, répondant à une meilleure qualité de service et de confort.

Fréquentation des personnes en situation de handicap à l'Abbaye aux Hommes

Accueil en 2015

152

3 – UNE NATURE DANS LA CITE, DES ESPACES POUR TOUS

Afin de répondre à la demande des caennais, la Ville accompagne la création de jardins partagés, développe des opérations de sensibilisation et d'animations à la biodiversité et poursuit la réduction des pesticides afin de préserver la santé publique et la ressource en eau.

3-1 Création de jardins partagés

Si les jardins partagés, impulsés par la Ville, permettent aux habitants de consommer des fruits et légumes frais à moindres coûts. Ils rassemblent avant tout les citoyens autour de cultures potagères communes, favorise le lien social et l'entraide. Cultiver ensemble, voire cuisiner et manger ensemble, permet de retrouver un lien avec la nature et avec les autres, de rétablir les valeurs de partage et d'échange.

Un septième jardin partagé a été créé dans le quartier de la Folie Cuvrechef, dans l'îlot Ribot au sein du jardin du local municipal dit "La Baraque". Un autre projet est en cours de réflexion au Calvaire Saint-Pierre à proximité d'une école élémentaire.

Nombre de jardins partagés réalisés	7
Nombre de jardins partagés en projet	1

3-2 Les jardins familiaux

Les jardins familiaux viennent compléter la trame verte existante. Leur situation en cœur de ville participe à l'extension de corridors écologiques, permettant aux espèces naturelles, animales ou végétales, de se développer, même en milieu fortement urbanisé.

La conception même des jardins (abris en bois, réserves d'eau pluviales, cheminements piétons en sable stabilisé...) prend en compte l'environnement avec le souhait de constituer des havres de nature en ville (comme les jardins de l'Odon avec des haies bocagères, vives, variées à fleurs et fruits favorisant la biodiversité par la présence et le développement d'une faune spécifique associée : insectes, oiseaux, petits rongeurs...).

Pour mémoire, la Ville de Caen est propriétaire de 6 sites de jardins familiaux comprenant :

- 245 parcelles de jardins sur la commune de Cormelles-le-Royal (Chemin aux Ifs),
- 65 parcelles de jardins au Chemin Vert (rue Robert Castel),

- 39 parcelles de jardins à Beaulieu (rue des Hauts de Beaulieu),
- 36 parcelles de jardins au Calvaire St Pierre (rue du Père Sanson),
- 50 parcelles de jardins à l'Odon (rue Joseph Philippon),
- 15 parcelles de jardins à Fleury (rue Caen-lfs-Fleury).

La création de jardins supplémentaires sur des emplacements disponibles dans plusieurs sites a été étudiée à la demande de l'association et en accord avec les élus.

Ainsi, pour donner une suite favorable afin de mieux satisfaire les nombreuses demandes en attente, 9 nouvelles parcelles ont été ajoutées aux 50 existantes sur le site de l'Odon très demandé.

Nombre de jardins familiaux	6
Nombre de parcelles	450

.....

3-3 Protection et développement de la biodiversité

.....

3.3.1 Suivi botanique

Dans le cadre des activités du jardin botanique de Caen, et comme chaque année, les agents du Jardin des Plantes ont effectué des récoltes de graines dans les collections du jardin, sur les espaces publics de la Ville de Caen et sur des sites naturels en Basse-Normandie. Ces récoltes permettent l'élaboration de l'Index seminum (catalogue de graines et de boutures) et ont pour objectif d'alimenter les collections du jardin botanique, d'échanger des espèces entre institutions du réseau des jardins botaniques du monde entier à des fins de conservation et fournir du matériel pour les animations auprès du grand public.

Le suivi du plan de gestion pluriannuel 2013-2017 de la Prairie de Caen se poursuit ; ce document planifie sur cinq années des actions à mettre en œuvre tant au niveau de l'accueil du public, des usagers, qu'au niveau environnemental (veille et gestion adaptées des milieux pour la protection de la biodiversité à la faune et la flore). L'AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie) est le partenaire financier pour la mise en œuvre et l'animation des actions en faveur de la préservation de cette zone humide exceptionnelle.

Depuis maintenant 4 ans, un suivi et une gestion spécifique (fauches tardives) sont réalisés sur 3 sites : secteur du château, abords du parc de la Colline aux Oiseaux et pelouses et jardin des plantes. Les résultats 2012-2015 ont mis en évidence un effet bénéfique de ce type de gestion pour l'extension des populations d'orchidées et l'expression de la biodiversité sur les pelouses.

Dans le cadre de la préservation de la biodiversité en Ville, un travail de recensement et de préservation des orchidées sauvage a été mené entre 2011 et 2014 en collaboration avec les caennais.

Concernant l'orchidée rare Céphalanthère de Damas (*Cephalanthera damazonium*) découverte place de la République, 10 pieds ont été déplacés vers le Jardin botanique et le Cimetière des quatre nations. Quatre plants ont repris et fleuri au cimetière des 4 nations. Un nouvel essai sera réalisé en 2016 au jardin botanique où la reprise ne semble pas effective.

L'action de suivi et de lutte contre les plantes invasives s'est inscrite dans la continuité des actions initiées depuis 2009, avec la mise en œuvre d'éradication de noyaux de populations posant des problématiques liées à des enjeux de santé publique et environnementaux (Berce du Caucase, Impatience de l'Himalaya, Renouée du Japon) au niveau de la prairie de Caen, des espaces verts de la ville et de parcs (Jardin botanique, Colline aux oiseaux et Saint Paul).

Dans le cadre des mesures d'accompagnement prévues par arrêté préfectoral suite à l'évènement des Jeux Equestres Mondiaux (JEM), un suivi de la recolonisation des espèces floristiques des zones impactées sur le site de la Prairie, en collaboration avec des partenaires institutionnels et associatifs a débuté et se poursuivra pendant 5 ans. Un protocole scientifique a été défini avec ces partenaires en mai 2015.

3.3.2 Suivi faunistique

Sur le site de la Prairie et ses abords, des mesures compensatoires aux JEM organisées par les services municipaux spécialisés et des experts naturalistes extérieurs, et suivies par les services préfectoraux ont déjà été réalisées, comme le griffage superficiel de zones fréquentées, le réaménagement de fossés... et d'autres sont sur le point d'être mises en œuvre, avec l'apport de graviers et cailloux pour encourager la nidification des oiseaux sur l'île de l'étang, le reprofilage partiel de berges de l'étang pour favoriser la présence du campagnol amphibie...

LES MAMMIFERES AQUATIQUES

Les prospections sur l'Orne en amont et en aval immédiat de Caen ont permis de détecter la présence de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*). Le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*) a aussi été découvert sur le site de la Prairie grâce à un programme de prospection conduit en 2014. La découverte sur le territoire caennais de ces deux espèces protégées au niveau national et reconnu d'intérêt patrimonial à l'échelle internationale, confère un intérêt particulièrement important au territoire communal sur le plan naturel. Des mesures de gestion pour le site de la Prairie et la gestion des berges de l'Orne vont ainsi pouvoir être affinées.

SUIVI DES POPULATIONS D'OISEAUX

Deux données ornithologiques intéressantes ont été observées sur le site de la prairie de Caen (GON, 2015) :

- la reproduction du Gorge bleue à miroir (*Luscinia svecica*) ;
- la découverte d'une nouvelle espèce qui est la Locustelle lusciniöide (*Locustella luscinioides*), espèce inscrite sur la liste rouge nationale dans la catégorie « en danger » et dans celle régionale en « danger critique d'extinction ».

L'ensemble des observations témoigne de la qualité du suivi ornithologique et permet d'avoir aujourd'hui une très bonne connaissance de cette faune, comparativement à l'ensemble des grandes villes Françaises.

ETAT DES LIEUX DES CHAUVE-SOURIS (CHIROPTERES)

Une cinquantaine de gîtes est actuellement installée en différents points de la Ville (Parc de la Fossette, Cours Koenig, Vallée des jardins, square de la Rue de l'Arquette, 2 gîtes pédagogiques au parc de la Colline aux Oiseaux, au Jardin des Plantes). Le suivi de cette cinquantaine de gîtes a été effectué cette année encore par l'équipe des élagueurs de la Ville, l'analyse de leur contenu a été effectuée par le GMN (Groupe mammalogique Normand).

Dans le cadre du suivi de l'hivernage effectué annuellement sur les carrières de la Maladrerie par le GMN en collaboration avec le service des carrières, des décomptes sont effectués de façon régulière depuis 5 ans.

De plus, le travail engagé pour l'identification des arbres gîtes par les élagueurs de la ville en partenariat avec le GMN, contribue à mieux comprendre comment le patrimoine naturel et architectural est utilisé par les chiroptères.

Mise en place d'abris à chauve-souris

50 au total

MISE EN PLACE DE RUCHES

[Texte]

Un important travail d'inventaire et de mise à jour courant 2015 a permis de recenser un peu moins d'une quarantaine de ruchers sur des terrains appartenant à la ville de Caen intra-muros et en forêt.

Un projet de partenariat entre la ville et l'ANC est actuellement à l'étude pour répondre aux demandes de plus en plus importantes d'installations de ruches sur le domaine public par des particuliers et associations. L'objectif est de s'appuyer sur les connaissances scientifiques et juridiques reconnues de cette association experte pour répondre en toute sécurité et le plus équitablement possible à ces demandes. La convention de partenariat entre la ville et l'ANC devrait être signée courant 2016 et les conventions de la ville avec les particuliers et associations en découleront ensuite au fur et à mesure de l'instruction des demandes.

Ruches	38 au total
--------	-------------

SUIVI ENTOMOLOGIQUE

Le partenariat développé entre la Ville de Caen et le GRoupe d'ETudes des Invertébrés Armoricaains (GRETIA) engagé en 2014 avec l'équipe du jardin des plantes s'est poursuivi en 2015. L'atlas du Massif armoricain s'est enrichi de 24 espèces d'araignées inventoriées. De plus, les diverses prospections menées sur la prairie ont mis à jour 26 espèces de lépidoptères (papillons) et en septembre 2015 a eue lieu, la première observation du coléoptère : Carabique armoricain (*Paradromius longiceps*) pour le Massif armoricain (dans la base de données du GRETIA). C'est un représentant des grands marécages, donc d'un habitat très dispersé en France.

3.3.3 Sensibilisation des habitants

Chaque trimestre, l'équipe d'animation et de conseils horticoles de la Ville de Caen propose et réfléchit à un programme d'animation à destination du grand public. Un travail de partenariat avec diverses associations naturalistes permet d'offrir au public caennais des animations complémentaires, notamment sur la découverte de la faune.

Ainsi en 2015, six animations ont été réalisées avec le GRETIA, le GMN et le GON dans le cadre de la "fête de la nature", "le jour de la nuit", "la nuit internationale de la chauve-souris", et au niveau local un week-end avec l'ensemble des partenaires, pour l'événement "d'un jardin à l'autre" (CREPAN, APBG (Association des Professeurs de Biologie et Géologie), CBNB (Conservatoire Botanique National de Brest), ANC, CPIE –Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement).

Le public scolaire est également sensibilisé au développement durable à travers des animations, des visites guidées et des supports pédagogiques.

Un panneau à destination du grand public intitulé "la prairie entre deux eaux" pour le site de la prairie de Caen, a été réalisé en partenariat avec la DEA Caen la mer et l'AESN (maquettage en cours).

Deux visites guidées sur le site de la prairie ont été effectuées en collaboration avec Caen la mer - syndicat Réseau.

2015 en quelques chiffres :

- 44 séances mensuelles d'animation autour de 12 thématiques différentes ont eu lieu au jardin des plantes rassemblant 850 participants,
- les visites guidées du jardin des plantes ont réuni 1 834 personnes et la distribution des pontes de coccinelles et chrysopes (insectes auxiliaires) sur 11 séances, 2 279 personnes),
- les visites guidées du parc de la Colline aux Oiseaux ont été suivies par 300 personnes,
- Les visites dans les quartiers et WE animation dans le cadre de la manifestation " D'un jardin à l'autre" ont rassemblé 440 personnes.

3-4 Mise en œuvre d'un plan de gestion différenciée du désherbage

Depuis 2006, la Ville de Caen a réduit l'utilisation de pesticides dans l'entretien de l'espace public. En 2009, elle a réalisé son plan de gestion différenciée du désherbage, ou plan de désherbage communal (PDC). En 2010, un plan d'action financé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie a été élaboré. Il a permis de mettre en œuvre le PDC, de doter les équipes de matériels performants, d'aménager l'espace public et de sensibiliser les caennais sur cette thématique.

Afin d'aller plus loin dans la conquête du « zéro pesticide », un deuxième plan d'action a été élaboré fin 2013 pour une durée de 3 ans. Financé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, il prévoit la mise en place de la gestion différenciée des espaces verts, l'acquisition de matériel complémentaire, la poursuite de la communication (interne et externe) et la requalification d'espaces.

En 2014 la gestion différenciée, en concertation avec les équipes de la ville a démarré. Parallèlement un plan de fleurissement a été élaboré.

L'année 2015 a été consacrée à la poursuite de la gestion différenciée. Pour cela l'organisation des équipes a été optimisée. Par ailleurs la mise en œuvre du plan de fleurissement a débuté. Le fleurissement mis en place, à base de vivaces et d'arbustes fleuris essentiellement respecte les principes du développement durable.

Aujourd'hui, le programme a permis de réduire de 87 % l'utilisation des pesticides dans l'entretien de l'espace public.

Réduction des produits herbicides depuis 2005

87 %

3-5 Poursuite de l'étude des plantes allergisantes

Depuis 6 années, à raison d'une fois par semaine de janvier à novembre, certaines espèces végétales allergisantes présentes au Jardin des Plantes sont observées par les agents.

Il s'agit de repérer les libérations de pollens afin d'alerter les services du réseau sur les risques allergiques. Le Réseau National de Surveillance Aérobologique (RNSA) réalise des statistiques et les met en ligne pour porter à la connaissance du public. Un bilan annuel est produit par cet organisme et les informations sont consultables sur leur site Internet.

3-6 Contrat global pour l'eau et les milieux aquatiques

Le projet de contrat global a pour objet de mettre en œuvre la politique locale de l'eau élaborée par le SAGE Orne Aval- Seules et le SCOT de Caen Métropole à travers la mise en œuvre d'un programme d'actions prévisionnel annexé au contrat.

Il répond aux enjeux et objectifs identifiés par la Ville de Caen sur la protection, la restauration des milieux aquatiques, les gestions optimisées et raisonnés de la ressource. Le projet de contrat comprend les actions

[Texte]

suivantes :

- Réhabilitation du réservoir du CHU,
- Plan de désherbage communal,
- le plan d'eau de Grimbosq,
- la définition d'une stratégie de récupération d'eau de pluie,
- le programme de travaux de renaturation sur les Vallées de l'Orne
- le plan de gestion de la Prairie et son extension à la Vallée de l'Orne,
- la renaturation de la Noé.

Pour ces différents projets, le contrat pourra bénéficier d'un financement prioritaire de l'AESN sur la période 2015-2020. Le montant prévisionnel total représente 2 750 000.00 € éligible aux subventions de l'Agence de l'Eau.

II. UNE VILLE EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE

A – FAIRE PROGRESSER LES PROCESS ET LES PRATIQUES

1 – SENSIBILISATION, INFORMATION DES AGENTS

1-1 Mise en œuvre d'outils d'information communs

Un nouveau Pôle communication (rattaché à la DRH) a été créé en avril 2015, puis un nouveau plan de communication interne a été mis en place en septembre 2015, avec des supports d'information tous communs au CCAS, à la Ville de Caen et à la Communauté d'agglomération. Il a pour objectifs d'informer, de développer une culture commune à l'ensemble des agents, de donner du sens aux actions menées par les directions au regard des politiques publiques mises en œuvre et de valoriser le travail réalisé par les directions et les agents, de faire connaître les résultats obtenus.

Les nouveaux supports d'information se déclinent selon les médias pour mieux répondre aux besoins internes :

→ Equip'.WEB : un intranet commun développé en interne, véritable espace de travail collaboratif et dont la page d'accueil informe en permanence les agents.

→ Equip'.INFOS : la lettre d'infos mensuelle distribuée à tous les agents.

→ Equip'.DOC : les documents pratiques réalisés à la demande des directions et services.

→ Equip'.MAG : le journal interne (3 numéros par an – 20 pages/n°) réalisé par les agents réunis en comité de rédaction.

1-2 Sensibilisation et événements internes

Parallèlement à ces outils, un programme événementiel est mis en place à l'attention des agents. Tous communs aux personnels du CCAS, de la Ville de Caen et de la Communauté d'agglomération, certains événements s'inscrivent de façon récurrente (cérémonies des vœux, cérémonies des médaillés et retraités, rencontres sportives...) et d'autres sont conçus plus ponctuellement pour répondre à l'actualité des collectivités. C'est notamment le cas des actions d'information et de sensibilisation liées au développement durable, avec la mise en place tout au long de l'année de campagne de sensibilisation, de fiches infos DD, de café de la mobilité, d'ateliers thématiques....

Les événements internes organisés en 2015 :

⇒ Visites spéciales autour du thème du tri et recyclage des emballages : voyage initiatique à travers un labyrinthe, au cœur de 40 000 m² de verdure pour faire le tour du monde en 80 minutes. Munis d'un carnet de voyage, c'est au visiteur de répondre aux jeux et énigmes qui rythmeront leur parcours. Un labyrinthe innovant pour sensibiliser aux bons gestes du tri. Au programme de ce labyrinthe de 600 m² construit avec 244 balles d'emballages recyclables, un voyage au cœur du tri et du recyclage où l'on trouve le bon geste de tri pour gagner la sortie à travers un dédale de balles de déchets.

⇒ Exposition intitulée "En route vers la réduction des déchets..." composée de bandes dessinées réalisées par les écoles de l'agglomération.

⇒ Opération test auprès des agents avec un questionnaire d'avant lancement d'un réseau d'éco-jardiniers. Dans le cadre du programme local de prévention des déchets et dans la poursuite des actions en faveur du jardinage au naturel, le SYVEDAC et Réseau se sont associés au CPIE (Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) pour la construction d'un réseau éco-jardiniers. Le but de ce réseau est de réunir les jardiniers amateurs de l'agglomération caennaise pour créer un réseau de proximité, permettant l'échange d'outils, de graines ou d'astuces mais également d'apprendre et d'approfondir leurs connaissances au travers d'ateliers pratiques et de rencontres.

⇒ Opération lombricomposteur à l'Hôtel d'agglomération et partage d'expériences réalisées en interne.

⇒ Formation interne de "remise en selle en milieu urbain" : L'objectif est d'apprendre ou réapprendre les bons gestes, les bonnes conduites et les bons réflexes leur permettant de circuler en toute sécurité en milieu urbain, ainsi qu'une initiation mécanique vélo .

⇒ Visites commentées de l'exposition "ça chauffe sous les pommiers" réservées aux agents, en partenariat avec le CPIE (centre permanent d'initiatives pour l'environnement).

⇒ Animations spécialement conçues pour les agents pour la Fête de l'énergie : dans le cadre de la tenue de la conférence Paris Climat 2015 (COP21), et afin de sensibiliser à la transition énergétique, Caen la mer et la Ville de Caen organisent la "Fête de l'Energie" avec un volet spécial pour les agents. Au programme, la visite d'un éco'appart et des rendez-vous personnalisés avec un conseiller énergie.

⇒ Stand d'information mobilité avec la SNCF et Kéolis-Twisto pour informer les agents sur les offres des trajets domicile/travail ou purement professionnels.

1 -3 Plan de mobilité municipal

Les actions du Plan de mobilité engagées par la Ville de Caen en 2006 sont désormais intégrées dans les activités municipales. La réorganisation des directions avec Caen la mer nécessitera progressivement d'harmoniser les pratiques.

1.3.1 Participation de la Ville à la prise en charge des transports collectifs

421 agents Ville et CCAS ont bénéficié de la participation de la Ville à l'abonnement des transports en commun.

1.3.2 Le covoiturage

Les équipages actuels sur le site de l'Hôtel de Ville sont stables. Les réorganisations à venir viendront modifier les besoins.

Nombre de places de covoiturages	6
Nombre d'équipages	4

1.3.3 Mise à disposition de tickets 10 trajets bus/tram pour les déplacements professionnels.

Cette action a pour objectif de promouvoir l'usage des transports en commun pour les déplacements professionnels et d'optimiser les utilisations des véhicules des pools.

Nombre de tickets utilisés

283

1.3.4 Mise à disposition de vélos

33 agents (27 Ville et 6 CCAS) bénéficient d'une mise à disposition à titre individuel d'un vélo municipal pour les déplacements domicile/travail et professionnel. Ce dispositif fait l'objet d'une évaluation en fonction des besoins.

Pour ce qui concerne les utilisations des pools de vélos de la Cotonnaire et de l'Hôtel de Ville, il a été comptabilisé 554 sorties (au 31 10 2015) sur 2015. Cela représente 4.6 % des utilisations de l'ensemble des véhicules présents sur les différents pools (sauf véhicules techniques).

En ce qui concerne les dotations de vélos dans les services extérieurs, l'utilisation reste constante et importante pour les déplacements "de proximité" : pôle de vie des quartiers, théâtre, musées... Aujourd'hui, l'ensemble des sites municipaux est équipé à la demande des services. Des compléments ou remplacements des vélos sont réalisés régulièrement afin de préserver la qualité de ce service.

1.3.5 Utilisation des véhicules municipaux de l'Hôtel de Ville et Cotonnaire

Les modalités mises en place depuis 2 ans sur les grands sites tendent à rationaliser les utilisations en proposant un partage plus grand des outils et en proposant d'autres solutions de déplacement (vélos, VAE). Les utilisations sont en diminution sur l'année 2015 qui s'explique aussi avec les réorganisations avec l'agglomération Caen la mer.

1.3.6 Evolution des émissions CO² du parc de véhicules

Une baisse significative des émissions de CO² est enregistrée depuis 2008. Elle atteint aujourd'hui 19 % depuis cette année de référence. Elle est essentiellement générée par la rénovation du parc de véhicules avec des petites cylindrées mais aussi une réduction du kilométrage total parcouru en 2011. La baisse enregistrée pour cette dernière année est de 11.56 %.

	2014	2015
Nombre d'abonnés à la prime transport (Ville et CCAS)	384	421
Montant de la prise en charge de la Ville sur les abonnements transports	47 835 €	37 301 € Au 1/10/2015
Equipage de covoiturage	6	4
Places de covoiturage	6	6
Mise à disposition de tickets bus pour les déplacements professionnels	400	283
Nombre de vélos attribués individuellement	33	33

Nombre de sorties voitures	16 165	12 104 (20 726 en 2013)
Evolution des émissions de CO2 du parc Berlines au 31 12 2014	-25%	-27.24% depuis 2008
Evolution des émissions de CO2 du parc auto (berlines + fourgonnettes + fourgons) au 31 12 2014	- 5% Depuis 2011	-12.85% depuis 2011

2 – FORMATION DES AGENTS SUR LES AXES PRINCIPAUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE

2-1 Renforcement de l'axe Développement Durable dans le plan de formation des agents

Des actions spécifiques selon les secteurs d'activités ont été proposées sur l'année 2015 :

« Connaître et reconnaître la flore locale pour préserver la biodiversité » et « Réaliser une taille raisonnée des arbustes » : Ces actions s'adressent aux jardiniers pour une approche écologique de l'aménagement, du fleurissement et de l'entretien des espaces verts, et pour apprendre à communiquer auprès des publics.

Certiphyto applicateurs opérationnels : Ces actions visent à donner l'information aux agents qui doivent appliquer les produits phytosanitaires sur les dangers de ces produits pour l'environnement, les hommes ... et sur les précautions à prendre (dosage, procédures à respecter ...). L'objectif de cette formation est de sécuriser l'utilisation des pesticides et d'en réduire l'usage.

Utilisation d'un désherbeur thermique au gaz : Cette formation vise à sensibiliser et professionnaliser les jardiniers de la Mairie de Caen aux méthodes alternatives de désherbage.

Mise en service et maintenance des équipements solaires thermiques.

Connaître et reconnaître la flore locale pour préserver la biodiversité – 1 session de 3 jours	12 agents
Réaliser une taille raisonnée des arbustes – 1 session de 3 jours	16 agents
Certiphyto applicateurs opérationnels – sessions catalogue CNFPT de 2 jours	6 agents
Utilisation d'un désherbeur thermique au gaz – 4 sessions d'1/2 journée	39 agents
Mise en service et maintenance des équipements solaires thermiques – 2 sessions de 4 jours	4 agents

2-2 Formation des agents à l'accueil et à l'accompagnement de personnes en situation de handicap

Afin de donner aux agents de la Ville les compétences nécessaires pour l'accueil des enfants en situation de handicap les formations suivantes ont été proposées sur 2015 aux Atsem :

- 1 session « Autisme : repérages et prise en charge des tout petits » : 10 agents formés,
- 1 session « Accueil des enfants en situation de handicap sur les temps scolaires et périscolaires » : 15 agents formés.

Nombre d'agents formés

25

.....
**2-3 Accueil des enfants en situation de handicap ou en difficulté
dans les établissements scolaires et de petite enfance**
.....

L'intégration d'enfants en situation de handicap est faite de manière individuelle. Elle implique un partage d'expériences et de compétences. 34 enfants ont été accueillis dans les établissements d'accueil de jeunes enfants du C.C.A.S. de la Ville de Caen avec le soutien de la CAF.

Nombre d'enfants accueillis	34
Nombre d'agents formés	49
Coût de la formation	5 140 €

.....
**2-4 Formation des agents à l'accompagnement des personnes
fragilisées par la maladie**
.....

Afin de donner aux agents de la Ville les compétences pour mener des actions de prévention et d'améliorer le confort des patients, des formations ont été proposées sur 2015 aux aides-soignants, personnels des services de maintien à domicile, auxiliaires de vie et personnels des foyers résidence :

- 6 sessions « Sensibilisation à la loi 2002 » : 96 agents formés en 2015,
- 4 sessions « Négligence, maltraitance et bienveillance de la personne âgée » : 45 agents formés,
- 2 sessions « Accueil et accompagnement des personnes en situation de handicap » : 15 agents formés.

Nombre de formations mises en œuvre	12
Nombre d'agents formés	156

3 – DEVELOPPER L'EMPLOI SOLIDAIRE AU SEIN DES SERVICES MUNICIPAUX

.....
3-1 Les emplois solidaires
.....

Afin de faciliter l'insertion professionnelle, l'accès à la formation et à la qualification, il est développé au sein des services municipaux le recrutement sous différentes formes ; l'apprentissage, le contrat unique d'insertion.

Les chiffres de l'emploi solidaire de la Ville de Caen en 2015 :

Contrats Emploi Avenir	49
Contrat Unique d'Insertion au 1/01/2014	10
Apprentis	2

4 – ACHATS, CONSOMMATION ET PRATIQUES ECO RESPONSABLES

4-1 Maîtrise de la consommation de papier

Cette action s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration de la gestion des énergies, de la maîtrise des consommations de papier, de la préservation des ressources.

Les résultats ont conduit à la définition de 4 axes de travail :

- Diminuer le nombre de pages imprimées par utilisateur (objectif : atteindre <15 pages /jours /utilisateurs. Actuellement sur les machines gérées on obtient ce ratio mais de nombreuses imprimantes ne sont pas comptabilisées donc le chiffre doit être plutôt autour de 20 pages /jours / utilisateurs),
- Diminuer l'impression couleur (objectif : atteindre <15% d'impression couleur . Actuellement 23% de couleur),
- Utiliser plus systématiquement l'usage du recto/verso (objectif : atteindre > 50% d'impression recto-verso. Objectif atteint : 59% en 2015 sur les machines gérées),
- Recourir à l'imprimerie pour l'impression des gros documents,
- Privilégier l'usage de copieur d'étage et suppression des imprimantes.

La mise en œuvre de cette politique se fait progressivement dans les services et doit conduire à une réduction de la consommation de papier et des coûts énergétiques liés à l'impression et à la reprographie.

4-2 Valorisation et recyclage des fournitures et matériels de bureau

Le matériel informatique acheté, notamment les copieurs, doivent présenter des garanties en termes d'économies d'énergie (label Energy Star), de limitation de l'utilisation des consommables et de limitation des impacts tout au long du cycle de vie.

L'ensemble des équipements électroniques est systématiquement récupéré par une entreprise d'insertion. Cette association reprend les composants toxiques et dangereux afin de les valoriser.

Les consommables usagés (cartouches et toners) de l'imprimerie et de l'ensemble des services municipaux sont collectés gratuitement et valorisés (réemployés ou recyclés ou valorisés énergétiquement). Une clause d'exécution prévoit la récupération des consommables dans le cadre des marchés d'achat de matériel d'impression et de reprographie.

Les achats de prestations d'impression de la Direction de la Communication intègrent des critères sur la qualité éco-responsable du papier et des encres et sur le management environnemental de l'imprimeur.

Cartouches recyclées du 01/01 au 01/06 /2013	128 KG
---	---------------

4-3 Dématérialisation des actes

Depuis le 30 juin 2014, seul un exemplaire de chaque délibération est imprimé en recto-verso pour constituer l'original qui, après signature, sera relié dans le registre des délibérations. L'économie de papier qui en résulte peut être estimée à environ 300 feuilles en moyenne par séance.

Parallèlement, dans le cadre de la préparation des séances du Conseil, les documents volumineux (de l'ordre de plus de 50 pages) annexés aux projets de délibérations, sont mis à disposition des conseillers municipaux par voie électronique et ne sont donc plus imprimés.

En matière d'achat, les commandes sont désormais réalisées directement à partir de catalogue en ligne.

Cette dématérialisation génère des économies de papier et d'affranchissement (de l'ordre de 500 € sur un an) et de déplacements.

L'ensemble des pièces justificatives et des bordereaux de mandats et de titres est dématérialisé. Cela représente, en année pleine, une économie de papier pour les 2 350 pièces comptables et 710 bordereaux correspondants.

Volume estimé de papier économisé pour la reprographie en 2015	2 500 feuilles
Nombre d'actes télétransmis au 31 10 2015	330

.....

***4-4 Aménagement ou acquisition des équipements sportifs
accessibles à tous et de qualité environnementale avérée***

.....

A ce jour, 5 terrains synthétiques ont été réalisés sur le territoire de Caen. Ils ont pour objectif d'augmenter la durée d'utilisation et d'optimiser les coûts de fonctionnement. L'impact environnemental associé aux terrains synthétiques fait apparaître une consommation d'eau, une production de déchets et une production des gaz à effet de serre inférieurs aux terrains naturels.

Après leur utilisation dans le cadre des Jeux Equestres Mondiaux en 2014, les travaux de remise en état des terrains sportifs de Venox ont permis la rénovation du terrain de football et de la fosse d'entraînement en gazon synthétique.

Dans le même objectif d'optimisation des durées d'utilisation et des coûts de fonctionnement, l'ancien terrain d'honneur de Venox sera transformé en gazon synthétique durant la pause estivale sportive de 2016.

Terrains synthétiques	5
------------------------------	----------

.....

***4-5 Réduction de l'impact environnemental des revêtements
routiers***

.....

Le principe de production et mise en œuvre d'enrobé tiède a été inscrit dans les termes du marché à bon de commande « Entretien et réparation des sols et de la voirie » lancé en 2014. Cela représente 1 150 tonnes d'enrobé, grave bitume (GB) et béton bitumineux (BB) confondus et une économie de 161 m³ de gaz naturel soit 1,15 tonne d'équivalent-pétrol (tep).

B – DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS, DE LA PARTICIPATION ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

1 –CONCERTATION, DEBAT, EVALUATION

.....

1-1 Les conseils de quartiers

.....

[Texte]

En janvier 2015, la Ville a renouvelé ses conseils de quartiers. Chaque conseil est composé d'un collège d'acteurs locaux (représentants d'associations, commerçants...) et d'un collège d'habitants.

Les conseils de quartiers citoyens sont des instances de démocratie de proximité. Le but est d'associer les habitants aux choix de l'équipe municipale grâce à des échanges concrets.

Le rôle des conseillères et conseillers de quartiers :

- Ils participent bénévolement aux réunions de leur conseil de quartier et sont désignés pour 3 ans.
- Ils agissent pour l'intérêt général, celui de l'ensemble des habitants d'un quartier, d'un territoire ou de la ville.
- Ils entretiennent un dialogue direct entre les habitants et l'équipe municipale et favorisent celui entre les habitants eux-mêmes.
- Ils sont informés des projets de proximité se tenant dans leur quartier, sont écoutés et peuvent s'exprimer auprès des élus et des services municipaux.

Chaque conseil de quartier s'engage avec la Ville dans un « contrat de quartier ».

Chaque contrat de quartier est constitué de quatre projets imaginés et définis par les conseillers de quartiers à partir des besoins et priorités de chaque quartier.

Les projets peuvent porter sur tous les sujets correspondant aux compétences de la Ville : voirie, espaces verts, cadre de vie, animation, commerce, etc.

Établis pour 5 ans sur la base d'un diagnostic de territoire, la Ville s'engage à mettre en œuvre les contrats de quartier à partir de leur présentation au conseil municipal, à l'automne 2015.

La définition

Les contrats de quartiers représentent un engagement entre la Ville et les conseils de quartiers citoyens.

Ils sont élaborés par la Ville à partir des projets proposés par les conseils de quartiers citoyens, établis pour 5 ans et composés de 4 projets maximum par contrat de quartier, préalablement analysés par les services de la Ville en termes de faisabilité et de coût constitués de projets qui relèvent de l'intérêt général, et des compétences de la Ville construits à partir de diagnostics et d'objectifs partagés.

Les objectifs

- améliorer la qualité de vie pour les habitants et usagers du quartier,
- accroître la participation des habitants, dans tous les sujets qui concernent leur quotidien,
- permettre la mise en place de projets à partir d'un diagnostic et d'objectifs partagés,
- favoriser la visibilité des actions et fixer des engagements sur une période donnée,
- valoriser et reconnaître les compétences locales des habitants et des usagers.

Le suivi

Les projets issus des contrats de quartiers sont inscrits dans les budgets respectifs des directions concernées par les différents projets. Les contrats de quartiers font l'objet d'une évaluation annuelle au sein des conseils de quartiers.

Ils peuvent être amendés au terme de 2 ans de fonctionnement. Ils doivent pouvoir s'adapter aux enjeux émergents et évoluer en lien avec le renouvellement des conseillers de quartiers.

Conformément au règlement intérieur des conseils de quartiers citoyens, chaque conseil de quartier citoyen assure le suivi de la réalisation du contrat de quartier.

Chacun des projets est suivi par un groupe projet, issu du conseil de quartier citoyen, en lien avec le conseiller municipal délégué de quartier.

Le pôle de vie des quartiers référent accompagne le « groupe projet » et fait le lien avec les directions thématiques concernées.

12 contrats de quartiers ont été signés le 12 octobre 2015.

1-2 Evaluation de la politique de développement durable

Les démarches engagées ; Agenda 21, PCET, Cit'ergie font l'objet d'un travail en transversalité avec les directions municipales et les acteurs locaux sous forme d'ateliers, de réunions de travail et d'entretiens individuels.

76 personnes ont été associées à la démarche de labellisation Cit'ergie. Une réunion de restitution sera programmée avec suivi de l'état d'avancement des actions via les outils développés en interne.

2 – RELATIONS CITOYENNES ET INFORMATION DES CITOYENS

2-1 Relais d'information populaire dans les domaines de la santé

Depuis 2012, la Ville lance annuellement un appel à projets afin d'encourager les initiatives sur les orientations prioritaires identifiées dans le cadre de l'enquête santé bien-être, et s'inscrivant dans le champ de la prévention et de l'éducation pour la santé. Pour rappel, les thématiques prioritaires sont : la nutrition, l'accès aux soins et à la santé pour tous, la santé mentale/bien-être psychique et la santé environnementale.

Le jeudi 6 novembre 2014, l'Etat, la Ville et l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie ont signé un Contrat Local de Santé (CLS) permettant de mieux coordonner cette dynamique locale avec le Programme Régional de la Santé (dont le Programme Régional Santé Environnement).

Nombre de retours des habitants sur l'enquête	400
Enveloppe consacrée à l'appel à projet	30 000 €
Nombre de demandes de financement déposées par les associations	45

Retrouver le Contrat Local de Santé sur le site de la Ville de Caen :

<http://caen.fr/actualites/contrat-local-sante-reduire-inegalites-sante>

2-2 Mise en œuvre de la gestion de la relation citoyenne

Le développement des relations citoyennes est un enjeu fort pour mettre le citoyen au cœur des projets municipaux, simplifier les procédures, développer les démarches par internet, traiter les demandes des habitants et y répondre dans les meilleurs délais.

Une démarche est engagée pour mieux gérer les échanges avec le citoyen, simplifier les démarches administratives et améliorer la qualité de service public.

[Texte]

Quelques chiffres sur les échanges avec les citoyens

Courriers traités	860 000
Plis affranchis	380 000
Fréquentation piscines et patinoire	662 000
Usagers accueillis	152 000
Nombre d'appels aux standards	180 000
Prêts dans les bibliothèques	912 000

2-3 Information et sensibilisation des citoyens aux enjeux du développement durable

La Ville participe chaque année aux événements européens et nationaux emblématiques en partenariat avec un grand nombre de partenaires locaux. Sur l'année 2015, elle a soutenu :

- la 3^{ème} édition du festival Système Durable organisée du 1^{er} au 7 juin 2015 qui a rassemblé 43 structures. Une soixantaine d'animations à destination du grand public se sont déroulées au Pavillon.
- Alternatiba, village alternatif qui s'est tenu le 19 septembre dernier sur l'esplanade du Cargo et qui avait pour objectif de proposer des témoignages, des expériences et des solutions pour lutter contre le changement climatique.
- l'Atypique, le guide pour vivre et consommer autrement à Caen. Réalisé par Normandie Equitable, ce document a pour objectif d'attirer l'attention des habitants sur des commerces et lieux qui proposent des produits ou services durables.

En parallèle, la Ville a organisé :

- la Fête du Vélo du 19 au 21 juin 2015 en partenariat avec la Maison du Vélo et les associations locales qui proposaient un programme d'animations autour de la découverte et de la promotion du vélo,
- la semaine de la mobilité à Caen du 13 au 26 septembre 2015, avec un espace dédié à l'électromobilité durant la foire internationale de Caen, la découverte de la ville à vélo pour les nouveaux étudiants, la sécurité et le partage de la voirie par la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement...
- la Fête de l'énergie en partenariat avec Caen la Mer du 8 au 17 octobre 2015. Le programme s'articulait autour d'expositions, d'animations, ciné-débat et visites guidées. Une rencontre/débat sur la transition énergétique et l'aménagement du territoire a été proposée qui mettait l'accent sur le quartier en reconversion de la Presqu'île.

3 – COOPERATION ET PARTICIPATION DE LA VILLE A DES PROJETS OU EVENEMENTS EUROPEENS ET/OU MONDIAUX

3-1 Poursuite des échanges et des projets avec les Villes partenaires

⇒ Nashville

Du 3 au 7 novembre, sous l'égide de Cités-Unies-France, se déroulera la Conférence de la "National League of Cities". Le Maire, en sa qualité de Président du groupe Etats-Unis à Cités-Unis-France sera présent et a convié 3 startups caennaises spécialisées dans les smart cities à participer à cet événement.

⇒ Alexandria

Les 5 et 6 mars, "la Conférence des Villes Durables", organisée par l'Ambassade de France, s'est tenue à Washington. Le Maire a co-animé, avec le Maire d'Alexandria, un atelier sur les risques naturels liés aux changements climatiques. Lors de la conférence, malgré la position nationale parfois discutée des USA sur les problèmes de développement durable, sur le plan local, les maires présents étaient très engagés.

⇒ Thiès

La Ville de Caen a déposé avec la Ville de Cergy une demande de financement auprès du Ministère des Affaires Etrangères. Les thématiques retenues concernent la collecte des ordures ménagères appropriées et la valorisation des déchets ménagers ainsi que l'aménagement des espaces verts publics.

Le dossier a été retenu pour un financement à hauteur de 10 000 €.

C – LA COMMANDE PUBLIQUE, LEVIER DU DEVELOPPEMENT DURABLE

1 – DEVELOPPEMENT D'UNE STRATEGIE D'ACHATS RESPONSABLES ET SOLIDAIRES

1-1 Construction d'une charte des achats responsables

1.1.1 Charte des achats responsables

Le travail rédactionnel reste à faire. Cette charte devra s'inscrire dans le cadre de la mutualisation, effective en janvier 2015, des 2 Directions qui gèrent les marchés publics au sein de la Ville de Caen et au sein de la Communauté d'agglomération Caen la mer.

Des initiatives sont engagées dans l'ensemble des directions municipales afin de privilégier des achats qui intègrent les enjeux sociaux, environnementaux et économiques tels que la réduction des pesticides dans les espaces publics, des produits chimiques dans l'entretien des bâtiments municipaux, l'achat d'au moins 70% de produits de grande qualité : issus de l'agriculture biologique, de circuits courts ou labellisés pour la restauration scolaire.

Pour ce qui concerne le volet Energie, la Ville de Caen optimise l'ensemble de ses contrats de fournitures d'énergie par une mise en concurrence systématique et par des procédures d'achats groupés.

Lors du renouvellement des marchés, la Ville a souscrit un contrat d'électricité avec 100% d'énergie renouvelable garanti pour l'éclairage de ces bâtiments ainsi que sur les tarifs d'éclairage public, signalisation lumineuse basse tension et de de 50% sur les tarifs d'éclairage public en moyenne tension.

1.1.2 Charte de l'achat durable du bois

Depuis septembre 2012, la Ville de Caen a adopté une charte de l'achat durable du bois et produits dérivés qui exclut le bois tropical et intègre des garanties en termes d'exploitation et de transformations durables (bois issus de forêts gérées durablement certifié Fsc, Pefc ou équivalent).

1-2 Développement de la part des aliments bio sans OGM et des aliments issus du commerce équitable dans la restauration collective

L'objectif de la Ville est d'offrir la meilleure qualité de repas à tous les enfants. C'est à la fois une démarche sociale (la qualité à prix modéré, de santé publique en matière d'équilibre alimentaire), environnementale par le développement de la production Bio, et de développement local via les circuits courts.

La Ville se fixe pour objectif en 2016 d'utiliser au moins 70% de produits de grande qualité : issus de l'agriculture biologique, de circuits courts ou labellisés. Les règlements de consultation des marchés de denrées prévoient généralement un critère relatif à l'étendue de la gamme de produits biologiques proposés par le candidat ainsi qu'aux performances en matière de développement des approvisionnements directs.

On peut considérer que 70% des achats en fruits et légumes correspondent à l'objectif fixé car réalisés en circuits courts. Par ailleurs, le marché actuel de viande bovine est détenu par une entreprise certifiée Ecocert (mode de production biologique).

1-3 Intégration de clauses environnementales, sociales dans les marchés

1.3.1 Accompagnement des services pour l'intégration du Développement durable dans les pièces de marché lors de la passation

Fin 2014, les indicateurs recensés font apparaître une baisse relative des marchés avec des clauses développement durable par rapport à 2013. Ceci s'explique par les possibilités plus ou moins importantes d'introduire des clauses de développement durable selon l'objet des marchés lancés d'une année à l'autre. Les indicateurs 2015 ne seront disponibles que début 2016.

Nombre de marchés intégrant des clauses sociales et/ou environnementales	50%*
Clauses environnementales seules	28,4%*
Clauses sociales seules	12,9%*
Clauses sociales et environnementales	8,6%*

La part des marchés publics encadrés par des clauses sociales et environnementales selon les types de marchés :

Marchés de fournitures (avec fournitures et services)	56,7%*
Marchés de services (dont prestations intellectuelles)	31,8%*
Marchés de travaux	21,6%*

*** Indicateurs 2014**

1-3-2 Intégration de clauses d'insertion sociale dans les marchés

Les clauses d'insertion sociale, comme condition d'exécution des marchés, poursuivent leur progression dans le cadre des marchés hors secteur ANRU, en particulier sur les marchés de travaux en réseaux d'eaux usées, pluviales et potable, ainsi que sur les marchés de voirie et bâtiments.

En 2014, ce type de clauses concernait aussi certains marchés à bons de commande : marchés de services tels que la fabrication et la livraison de repas pour le CCAS et la maintenance de l'éclairage, ou marchés de travaux tels que les travaux de clôture, de réparation des sols et voirie, de création d'espaces verts, ou d'entretien des bâtiments communaux pour le lot peinture.

Après une première expérimentation sur l'opération réhabilitation du Théâtre de Caen, un nouveau marché de prestations intellectuelles a aussi été « clausé ». Il s'agit du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics de l'île de Caen.

Il a également été mis en place un marché d'insertion et de qualification professionnelle en application de l'article 30 du Code des marchés publics (CMP), pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des habitants du quartier du Chemin vert, demandeurs d'emploi ou exclus du marché du travail. Il porte notamment sur des prestations de nettoyage de sanitaires publics, de peinture pour les bâtiments scolaires, d'entretien du mobilier urbain. Ces prestations ont été confiées après mise en concurrence à la Régie de quartier du Chemin vert.

Des Ateliers chantiers d'insertion ont été aussi mis en place, toujours en application de l'article 30 du CMP notamment pour le lot peinture des travaux d'aménagement du réfectoire du groupe scolaire Pigacière et la rénovation de murs de pierres dans le Parc Edmond Pruède.

Nombre d'opérations hors ANRU	46*
Heures d'insertion hors ANRU	29 719*
Participants	84*
Contrats concernés	118*

***Indicateurs 2014**

2 – TRAVAIL EN PARTENARIAT AVEC LES FOURNISSEURS

2-1 Incitation auprès des fournisseurs de la Ville à adopter une démarche de développement durable

La mise en relation entre les services acheteurs et les prestataires se fait en 1er lieu en amont lors de la rédaction des marchés, dans le cadre d'une (re)définition des besoins.

A titre d'exemple, le précédent marché de papier d'impression portait sur l'achat de papier 70g issu d'eucalyptus. Il a été révisé suite à des entretiens avec des fournisseurs, pour axer plutôt sur un papier 80g mais avec des critères de traçabilité renforcés sur l'ensemble de la filière.

D'autres rencontres pourront avoir lieu en cours d'exécution du marché cette fois uniquement avec le prestataire retenu, par exemple sur le marché de fournitures de bureau, afin de redéfinir le catalogue restreint de fournitures vertes ou de préciser les empreintes carbone des livraisons.

Des groupes de travail sont parfois constitués en interne, en relation avec des prestataires, comme ce fut le cas pour l'achat de bois et produits dérivés qui a abouti à une charte d'achat durable.

Un audit des entreprises de travaux publics a été réalisé en 2015 au sujet de leurs filières de gestion des déblais/remblais dans le cadre des travaux de réseaux d'eau ou de voirie. Un groupe de travail réunissant la DEA, la DMO et la Voirie, a établi une stratégie de gestion durable des déblais sur les marchés à venir. En parallèle, la collectivité travaille sur la démarche plus générale des éco chantiers avec la FRTP, Fédération Régionale des Travaux Publics.

Ville de Caen
Direction du Développement durable
et de la maîtrise de l'Energie
02.31.30.42.34